

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024 A 20H00

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H00 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD ( arrive à 20h30 et prend part aux délibérations à partir de la no 2 ) - Delphine DUCERF – Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : MATHIEU Magali

Date de convocation : Lundi 27 mai 2024

Date affichage : Lundi 27 mai 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 26 avril 2024, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

- Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération : Vente d'une pierre de seuil

#### **Délibérations** :

##### **1/ Participation financière annuelle des familles pour le bus communal scolaire :**

No 66-2024 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune. Pour l'année scolaire en cours, 15 familles bénéficient de ce transport pour 22 enfants.

Il informe que la participation demandée par famille était de :

\* pour les années 2011/2012 et 2012/2013 : 40 euros

\* pour l'année scolaire 2013/2014 : 45 euros

\* depuis l'année scolaire 2014/2015 jusqu'à 2020/2021 : 50 euros.

\* pour l'année scolaire 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 : 55 euros.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année scolaire 2024/2025 la participation annuelle à 55 euros par famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

**10 Voix pour**

##### **2/ Tarifs des différentes garderies :**

No 67-2024 : Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires. Il propose de simplifier les tarifs en uniformisant toutes les garderies pour l'année scolaire 2024/2025.

Le tarif horaire des différentes garderies sera défini comme suit :

\* garderie :

\* de 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1.30 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due) pour les enfants ne montant pas dans le bus communal scolaire.

\* de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite pour tous les enfants

**11 Voix pour**

### **3/ Demande de subventions pour le cimetière : DETR et FAIR**

No 68-2024 : **Délibération reportée au prochain conseil car des entreprises doivent être rencontrées pour des devis.**

### **4/ Création d'une régie de transport public scolaire :**

No 69-2024 : Monsieur le Maire explique que pour effectuer le transport scolaire avec le bus 9 places dont la commune est propriétaire, il faut procéder à la demande auprès de la DREAL d'exercer la profession de transporteur et ainsi posséder une licence. Et pour avoir cette licence, il faut créer une régie de transport public scolaire.

**11 Voix pour**

### **5/ Nomination d'un directeur de la régie de transport public : ^**

No 70-2024 : Vu la délibération no 69-2024 portant sur la création d'une régie de transport public scolaire, et considérant le demande de la DREAL pour nommer un directeur de la régie qui ne peut pas être un élu ayant le pouvoir d'engager des dépenses au nom de la commune (maire et adjoints).

Après échange entre les élus, le conseil municipal décide de nommer Didier Fénéon directeur de la régie de transport public scolaire.

**10 Voix pour ( Didier FENEON quitte la salle )**

### **6/ Vente d'une pierre de seuil :**

No 71-2024 : Le Maire, Didier ROUX explique qu'une pierre de seuil est inutilisée. Une demande a été faite par un habitant de la commune, Serge BERTILLOT, pour acheter cette pierre.

Monsieur Serge BERTILLOT quitte la salle.

La demande est acceptée et le prix est fixé à 180 euros.

**10 Voix pour**

### **Divers :**

#### **1/ Point sur le paiement des loyers à fin mai :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

#### **2/ Jambon à la broche : dimanche 7 juillet**

Une réunion avec la municipalité de Prizy est prévue pour l'organisation le jeudi 20 juin à Saint Julien à 18h00. Les invitations ont été distribuées par la Poste la semaine du 20 au 25 mai.

#### **3/ PLUi**

Le jeudi 23 mai, la commission s'est rendue sur le terrain pour examiner les propositions de parcelles constructibles. Une réunion est prévue à la communauté de Communes à Paray le jeudi 4 juillet à 10h00.

#### **4/ Election européenne : dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00.**

Les tours de garde ont été envoyés aux élus. Merci à mesdames OLLARD, LAVEDER et DUZMAN-MARSTRAND d'être venues renforcer l'équipe municipale.

#### **5/ Extincteurs : visite annuelle :**

Les extincteurs des bâtiments communaux (église, cantine, mairie, école, boulangerie, Médiagora, site médical, salon de coiffure, restaurant) ont été vérifiés. La facture d'entretien est prise en charge par Groupama, l'assureur de la commune.

Pour le remplacement des extincteurs, les commerces payent eux-mêmes.

#### **6/ Sydesl : compte rendu de la réunion du jeudi 16 mai :**

Serge BERTILLOT s'est rendu à Colombier en Brionnais pour faire le point sur les programmes en cours et établir le recensement des nouveaux besoins avec le Sydesl. La commune possède des luminaires vétustes de plus de 25 ans, éligibles à l'aide du Fonds Vert (et à la participation du SYDESL pour les communes rurales). Un devis est en attente.

#### **7/ Cimetière : règlement :**

Monsieur le Maire explique la nécessité de préciser le règlement concernant les anciennes concessions perpétuelles accordées avant 1996.

Le caractère perpétuel demeure pour les personnes désignées nommément dans l'acte de concession. Par contre, si d'autres personnes de la famille, non désignées dans l'acte initial, souhaitent s'y faire inhumer avec accord des autres descendants, le caractère de perpétuité s'arrête et un nouvel acte de concession sera établi (tarif et durée). Cette précision fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

#### **8/ Logement de la mairie :**

Serge BERTILLOT a fait visiter.

#### **Questions diverses :**

##### **1/ Marche Saint Hugues de Semur :**

La commune de Semur en Brionnais et l'association Marche Saint Hugues organise une randonnée qui passera sur la commune de Saint Julien le samedi 8 juin avec un ravitaillement en Vaux.

##### **2/ Séminaire des élus organisé par la communauté de communes Le Grand Charolais :**

Il aura lieu le samedi 21 septembre 2024 à la salle des fêtes de Digoin. Les invitations et le programme seront transmis.

##### **3/ Clocher Eglise :**

Serge BERTILLOT explique que des pigeons rentrent dans le clocher.

##### **4/ Remise en état du logement au-dessus du salon de coiffure :**

Le conseil municipal donne son accord pour faire appel à M DEVERCHERE, maître d'œuvre à Chauffailles.

La séance ordinaire du jeudi 30 mai 2024 est levée à 23h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**Jeudi 20 juin 2024 à 20h30**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX